

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 4 (1868)
Heft: 13

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LAUSANNE

1^{er} JUILLET 1868

4^e année.

N^o 13.



L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

et paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

PRIX D'ABONNEMENT : Pour toute la Suisse, 5 francs par an; pour l'étranger, le port en sus. — Prix du numéro, 50 cent. — PRIX DES ANNONCES : 20 cent. la ligne ou son espace. Les lettres et envois doivent être affranchis.

Il sera donné un compte-rendu de tout ouvrage dont la rédaction recevra un exemplaire.

Les réclamations concernant l'administration et l'expédition du journal doivent être adressées à M. Estoppey, gérant de l'ÉDUCATEUR, à Lausanne, et tout ce qui regarde la rédaction, y compris les journaux d'échange, à M. le professeur Daguet, à Neuchâtel.

SOMMAIRE. — Supériorité du cours éducatif du P. Girard pour l'enseignement de la langue maternelle (fin). — Discussion pédagogique et grammaticale. — Musique populaire (suite). — Quelques observations à propos de botanique. — Partie pratique (Solution de problèmes d'arithmétique). — Chronique bibliographique. — Variété (le Régent, poésie). — Chronique scolaire.

Supériorité du cours éducatif du Père Girard pour l'enseignement de la langue maternelle

Mémoire lu par M. DUBOIS, à la Société jurassienne d'émulation,
réunie à Saint-Imier le 2 octobre 1867.

(Suite.)

Comme le Père Girard le dit lui-même, l'enseignement de la langue n'est dans son cours que le cadre et le moyen; le but est l'éducation, le développement de toutes les facultés intellectuelles, morales et religieuses. Ce but est brièvement exprimé dans l'épigraphe de son magnifique ouvrage. « Les mots pour les pensées, les pensées pour le

cœur et la vie », c'est-à-dire apprendre à parler pour exprimer ses pensées; apprendre à penser à ce qui est honnête, grand, noble, moral, afin de faire aimer le bien et d'imprimer une bonne direction à la volonté.

Cet ouvrage est un jardin immense et enchanté où abondent la verdure, les fleurs, les fruits, le soleil et l'ombrage, où l'auteur à travers le labyrinthe de mille chemins attrayants conduit sûrement son élève à ces trois issues; connaissance de la langue maternelle, culture de l'esprit, culture du cœur et du sentiment religieux. Chemin faisant l'enfant observe la nature; il passe en revue les animaux, les plantes, l'air, les nuages, le ciel étoilé et sa pensée s'élève à l'auteur de la création. Il s'instruit de tout ce qu'il voit. Ici des estropiés excitent sa pitié, là des enfants affamés lui inspirent de la compassion; un paon, déployant les soleils de son riche plumage, lui apprend ce qu'est la sottise vanité; le spectacle de l'araignée qui tend ses pièges lui apprend la noirceur de la trahison et la dureté de l'égoïsme; les fourmis et les abeilles lui enseignent l'ordre et l'activité.

Partout des faits, partout l'intérêt, partout la chaleur et la vie.

C'est pourquoi tous ceux qui ont appris leur langue maternelle d'après le Père Girard, s'accordent à dire qu'ils y prenaient intérêt et qu'ils faisaient des progrès. L'expérience nous a confirmé dans cette opinion. Depuis plus de deux ans, le cours éducatif est introduit dans les établissements d'instruction primaire et secondaire de Saint-Imier; et, malgré le trouble occasionné momentanément par ce changement radical, on a déjà pu constater la supériorité de cette méthode par les résultats obtenus. Ces résultats, nous n'en doutons pas, deviendront de plus en plus remarquables à mesure que les élèves avanceront dans le cours et que celui-ci deviendra plus familier au personnel enseignant.

Pour quelles raisons, demandera-t-on, cet ouvrage si complet et relativement si parfait, en est-il resté à sa première édition, et n'a-t-il été introduit que dans un fort petit nombre d'écoles?

Il y en a plusieurs, en tête desquelles il faut placer la routine, comme nous l'avons dit en commençant: On ne peut se décider à sortir de la vieille ornière, et bien des maîtres pourraient dire avec le meunier *Sans souci*: « Mon vieux père y mourut; mon fils vient d'y naître. Je ne puis donc quitter mon moulin. »

La seconde raison, je ne sais comment la définir : c'est une sorte de légèreté, mêlée d'impatience, avec laquelle les autorités préposées aux premières études adoptent et imposent les moyens d'enseignement. On n'aime pas à descendre au fond des choses quand il s'agit de livres élémentaires. On les juge à la hâte, par la préface ou par quelques pages lues en courant, comme si c'était une perte de temps, une besogne indigne d'occuper l'esprit de l'homme instruit. Il en est résulté des faits bizarres. On a vu, dans un canton voisin, adopter dans le même établissement quatre ou cinq grammaires différentes pour les différentes classes superposées, de manière que les élèves changeaient de grammaire en passant d'une classe à l'autre, tandis que le Père Girard pouvant convenir à toutes les classes, restait indignement dans l'oubli. Du reste, nous n'avons pas besoin d'aller si loin chercher nos exemples : nos plans d'études pour le Jura prescrivent Faivre et Seuret pour l'école primaire et pour l'école secondaire les deux grammaires de Poitevin et de Noël et Chapsal, ce dernier à cause de ses exercices de syntaxe. Chacun sait pourtant quelle est l'incohérence et l'aridité de ces exercices. C'est un recueil de maximes pour des vieillards, où sont résumées les leçons de l'expérience, et non pour l'enfance qui veut des faits. C'est une chasse aux mots, une arche de Noé où se coudoient les idées les plus diverses et les plus opposées; en un mot, c'est la collection la plus bigarrée des produits de la pensée humaine.

Il n'y a que deux objections d'une certaine valeur contre l'introduction du *cours éducatif* dans les écoles : la longueur de l'ouvrage et sa tendance confessionnelle. Il est vrai que vers la fin surtout, il ressemble trop à un cours de religion chrétienne. Dans les grands centres, où l'école publique réunit catholiques, protestants et israélites, il convient, pour ne froisser les idées de personne, de laisser de côté ce qui tient à la doctrine. Toutefois, ce caractère de l'ouvrage n'est pas un obstacle à son adoption dans les écoles où il n'y a pas d'israélite, car il n'a rien d'exclusif ni pour l'une ni pour l'autre des confessions, catholique et réformée.

Quant à sa longueur, c'est autre chose; l'objection est fondée. En effet, l'ouvrage entier est de plus de 1200 leçons. Si une heure suffisait pour une leçon, ce serait à peu près le temps que nos plans

d'étude consacrent à la grammaire, mais l'expérience nous a démontré que dans une école publique, il faut une moyenne de deux heures par leçon, ce serait donc 2400 à 2500 heures, de façon que les élèves ne pourraient parcourir que la moitié du cours; chose fort regrettable.

Mais il y aurait un remède. Que l'on modifie les plans d'étude. Il y a une heure spéciale dans l'école primaire pour l'histoire naturelle; qu'on la supprime; il y a cinq et même six heures de religion, qu'on les réduise à quatre ou trois. On aura ainsi gagné du temps pour l'étude du cours. Rien n'en souffrira, car cet ouvrage développe suffisamment tout ce qui se rapporte aux devoirs de l'enfant et de l'homme.

Il reste encore un dernier moyen, le meilleur sans doute; c'est de faire un abrégé du *cours éducatif*, abrégé qui le réduise du tiers ou de la moitié. Il est tellement substantiel que la chose est possible, sans rien changer à la méthode. Il suffit pour cela, et surtout à partir de la leçon soixante-douzième, de condenser deux et quelquefois trois leçons en une seule. Cette condensation permettra d'ailleurs de retrancher les parties qui ont un caractère confessionnel. La conjugaison est la partie qui prête le plus à cette abréviation. Il en est tout autrement du vocabulaire, qu'il faut conserver intact ainsi que la méthode qu'il importe de ne pas altérer.

Après ces modifications, le cours éducatif sera encore le manuel le plus parfait pour l'enseignement de la langue française.

Michel et Rapet ont aussi composé une grammaire d'idées, mais qui reste bien inférieure à celle du Père Girard.

Celle de Larousse jouit momentanément d'une certaine vogue. Par ses emprunts clandestins au Père Girard et à une autre grammaire de mérite, celle de Galtier, Larousse a pu composer des exercices ingénieux qui ont de l'attrait pour les enfants, mais nous pouvons affirmer sans crainte d'être démenti, que tout juge compétent et impartial trouvera le cours du Père Girard infiniment supérieur.

On entend souvent dire : il y a du bon dans tous les systèmes. D'accord, mais le système reconnu le meilleur doit être préféré. Ceux qui rejettent le système du Père Girard ne le connaissent pas ou ne veulent pas le connaître. D'ailleurs, pour saisir le bon d'un système

d'enseignement ou de plusieurs à la fois, il faut être homme d'école, dans le sens le plus étendu de ce mot ; il faut être de ces maîtres ouvriers qui, avec des outils médiocres, font encore de l'ouvrage passable. Mais quant à la foule de ceux qui s'occupent d'enseignement élémentaire, il est difficile de s'en remettre à leurs lumières pour démêler le bon grain d'avec l'ivraie ; et plus le manuel sera parfait, mieux l'école s'en trouvera.

Nos conclusions sont depuis longtemps prévues : Puisque les autorités scolaires s'occupent des réformes à apporter dans les manuels en usage pour l'enseignement de la lecture, de l'histoire profane et sacrée, de la géographie et du chant, le moment nous paraît propice pour étendre cette réforme à la branche qui est la base et le canal de toutes les autres, à l'enseignement de la langue maternelle. Nous désirons vivement voir le cours éducatif de langue maternelle, cet excellent fruit du pays, ce produit de vingt-cinq ans de travail, de réflexion et d'expérience, substitué dans toutes nos écoles aux grammaires de mots qui ont eu la priorité jusqu'ici. La jeunesse en sera reconnaissante et par là seront accomplis les vœux les plus chers de l'auteur, qui ne désirait qu'une chose : être utile à la jeunesse de sa patrie.

St-Imier, 2 octobre 1867.



DISCUSSION PÉDAGOGIQUE ET GRAMMATICALE

L'article que nous avons publié en tête de notre numéro du 15 avril à propos de la méthode d'enseignement de M. Wacquez-Lalo a inspiré à M. Guerrier de Haupt, ancien directeur des écoles normales et actuellement rédacteur en chef de l'*Union des instituteurs* à Paris, un certain nombre de réflexions contradictoires, que nous sommes heureux de communiquer à nos lecteurs dans l'intérêt de l'art pédagogique. Il importe, comme nous l'avons dit, que toutes les idées puissent se faire jour, car notre but n'est autre que l'amour de la vérité et nous aurons ainsi contribué à mettre les instituteurs à même de se prononcer en toute connaissance de cause. Comme le comprend et le laisse entendre M. Guerrier de Haupt, nous sommes peut-être plus près de nous entendre qu'il ne le paraît et si nous ne nous trompons pas, la divergence apparente de nos vues s'explique par la circonstance que nous luttons tous deux contre une exagération. Car

notre intention à nous n'a jamais été d'abolir les dictées et les analyses, mais tant seulement de réagir contre une direction exclusivement grammaticale et formaliste. Cela dit, voici en quels termes s'exprime M. Guerrier de Haupt :

Notre honorable confrère, M. le professeur Daguët, de Neuchâtel, qui dirige avec un talent si remarquable l'*Educateur* de la Suisse romande, voudra-t-il nous permettre, à l'occasion de cette anecdote¹, de lui faire une simple réflexion sur le premier article, signé de lui, dans le numéro du 15 avril dernier ?

Certaines instructions, auxquelles peut-être il a été donné une interprétation excessive, ont semblé proscrire de l'enseignement grammatical dans les écoles l'étude ou l'emploi de la grammaire, les dictées, les analyses, les définitions. M. Daguët rappelle ces instructions et paraît y applaudir ; nous ne sommes pas de son avis, et nous pensons que si l'on retranche de l'enseignement grammatical la grammaire, les dictées, les analyses, les définitions, il ne restera pas grand'chose, et que ce ne seront plus seulement les instituteurs *allemands*, mais les instituteurs *français* qui diront et apprendront à leurs élèves à dire : *C'est vous qui donne, c'est moi qui est allé.*

Une circulaire rappelée par notre confrère ne veut pas dans l'enseignement grammatical « de définitions métaphysiques, de règles abstraites, d'analyses prétendues grammaticales, de ces éternelles dictées décorées du nom d'analyse logique. » La même circulaire ajoute sous forme de conclusion, et c'est là le plus beau : « point de grammaire, s'il est possible, entre les mains de l'élève ! »

1° Est-il bien possible de faire une définition grammaticale qui ne soit pas métaphysique ? Eh bien ! dira-t-on, qu'on n'en fasse aucune. — Alors, n'apprenez pas aux enfants qu'il y a des noms, des adjectifs, des verbes, etc., si vous ne voulez pas leur dire ce que c'est ; mais si vous leur enseignez que tous les mots ne servent pas au même usage, dites-leur à quoi sert chacun d'eux, en quoi ils diffèrent les uns des autres, comment il faut s'y prendre pour ne pas les confondre ensemble. Et, en faisant cela, que ferez-vous ? Des définitions, et ces définitions seront métaphysiques, autrement elle ne seraient pas vraies, et les enfants ne les comprendraient pas, parce que l'enfant, dont la raison est saine et logique, ne comprend que ce qui est vrai.

2° Quant aux règles abstraites dont il est question, qu'entend-on par là ? Une règle est toujours abstraite, soit qu'on la déduise de la pratique, soit qu'on l'appuie de faits ou d'exemples. C'est ainsi que se formulent toutes les règles de grammaire. Vous n'en voulez pas ? Laissez donc alors les instituteurs allemands et les instituteurs français dire librement : *c'est vous qui donne, c'est moi qui est allé*, et gardez-vous bien d'expliquer aux enfants l'accord du verbe avec son sujet ou du pronom relatif (conjonctif) *qui* avec son antécédent. — Mais voilà de véritables « hiéroglyphes indéchiffrables ! » (c'est la circulaire qui parle) : accord du verbe, sujet, pronom relatif, relatif ou conjonctif ! antécédent ; qu'est-ce que c'est que ce galimatias ? est-ce que les enfants connaissent ces mots-là ? — Non, ils ne les connaissent pas, c'est justement pour cela qu'il faut les leur appren-

¹ Il s'agit de l'article intitulé : *Causerie grammaticale.*

dre. Est-ce que les enfants connaissent, avant qu'on les leur ait appris, les termes *addition, soustraction, multiplication, division, diviseur, dividende, quotient, numérateur, dénominateur, etc.* ? Pourquoi leur farcir la tête de tous ces termes baroques ? Pourquoi ? Pour leur enseigner le calcul, qui a sa langue, comme la grammaire a la sienne, Et s'ils sont capables de comprendre les définitions du quotient, du numérateur, du dénominateur, etc., choses qui ne sont pas le moins du monde usuelles pour eux, nous voudrions bien savoir pourquoi ils ne comprendraient pas que dans *Dieu est bon*, le mot *Dieu* est le sujet de *est* ou de la proposition, et que *bon* est l'attribut de *Dieu*. Mais continuons :

3° On proscrit les « analyses prétendues grammaticales. » Qu'entend-on par ce mot *prétendues* ? Veut-on faire une exception en faveur des analyses *non prétendues* grammaticales ? Qu'est-ce que c'est que ces analyses-là, qui auraient le privilège de trouver grâce devant l'arrêt fatal ? Il aurait fallu le dire. Quant à nous, nous ne connaissons qu'une chose en fait d'analyse grammaticale, c'est après que les enfants ont appris assez de grammaire pour analyser une phrase, de leur faire dire à quelle espèce particulière appartient chaque mot ; quelles sont, s'il y a lieu, ses propriétés de genre, de nombre, etc. ; quelle est sa fonction ou son rapport dans la phrase ? Est-ce là un exercice inutile ? Nous ne le pensons pas, et personne ne peut le penser.

4° Nous voudrions bien savoir ce que l'on a voulu dire par « ces éternelles dictées, décorées du nom d'analyse logique. » Des dictées éternelles, des dictées décorées, des dictées qui se nomment *analyse logique* ! Il faut être très fort pour écrire des choses pareilles et plus fort encore pour les comprendre. Nous confessons très humblement n'être pas à la hauteur ni de ce style ni de cette grammaire. C'est peut-être là pourquoi nous n'avons pu deviner le sens bien exact de cet anathème lancé d'une façon si absolue contre toutes les grammaires en général et en particulier : « Point de grammaire, s'il est possible, entre les mains des élèves ! »

« S'il est possible ! » Que signifie cette restriction ? On doute donc que cela soit possible ? Peut-être a-t-on voulu dire : Point de grammaire entre les mains des élèves, si les instituteurs savent eux-mêmes assez la grammaire pour que leur enseignement oral supplée l'enseignement écrit. Eh bien ! dans cette hypothèse encore, le livre est nécessaire aux élèves et il ne l'est pas moins au maître. Il nous sera peut-être permis de dire, sans trop de présomption, que nous croyons nous être assez occupé d'enseignement grammatical pour que cet enseignement ne nous soit pas plus étranger qu'à tout autre : cependant, comme méthode, comme programme, comme ordre à suivre dans nos leçons, comme unité ou uniformité à conserver dans notre doctrine, et pour n'être pas exposé à substituer à des formules longuement méditées et mûrement réfléchies, des formules improvisées qui seraient moins claires et moins précises, nous aimons à avoir nos livres sous les yeux quand nous enseignons. Et l'on voudrait que des instituteurs, mieux que cela, on voudrait que des enfants de dix à douze ans pussent se passer de livres, les uns en enseignant, les autres en apprenant la grammaire ! Proscrivez les grammaires stupides, comme il y en a tant : rien de mieux ; nous nous joindrons à tous ceux qui diront aux maîtres : « Ne faites pas réciter littéralement à vos élèves des pages de grammaire ; faites-leur en comprendre les principes par le raisonnement et par des applications sans cesse répétées ;

déduisez ces principes ou qu'ils les déduisent eux-mêmes de bonnes lectures ou de la pratique des auteurs ; évitez les subtilités, même celles qui ne seraient peut-être pas inutiles pour exercer leur intelligence, mais sur lesquelles on ne pourrait les arrêter, sans dommage pour leur instruction usuelle, à cause du temps trop limité qu'ils ont à donner à leur éducation ; bornez-vous, sous le rapport de la théorie, à leur apprendre ce qui est nécessaire pour les amener à une pratique plus intelligente et plus correcte ; quant à vous, instituteurs, votre tâche principale étant d'enseigner la langue maternelle, votre premier devoir est de la connaître parfaitement, tant au point de vue grammatical qu'au point de vue littéraire ; car pour enseigner même peu, il faut savoir beaucoup et savoir bien ; car si, pour ce genre particulier d'étude, vous n'avez aucun souci de votre perfectionnement intellectuel, jamais vous ne serez des hommes d'éducation, vous n'aurez pas la clef qui ouvre les trésors de nos plus admirables chefs-d'œuvre ; vous ne pourrez pas y puiser, parce qu'ils sont écrits dans une langue que vous ne comprenez pas ; vous resterez donc terre à terre, et, ne cherchant pas à posséder ce qui élèverait vos idées, vos goûts, vos sentiments, ce qui, en un mot, fait l'éducation, vous serez inhabiles à travailler à l'éducation de vos élèves. Ils apprendront avec vous à faire des additions et des multiplications, mais pas à devenir des hommes, car l'homme reste incomplet tant que ses goûts et ses aptitudes ne peuvent sortir du cercle des intérêts matériels. »

Voilà, si nous ne nous trompons, comment doit être envisagée l'étude de la langue, soit pour les élèves des écoles, soit pour les maîtres.

Si donc on dit aux instituteurs : « Point de grammaire, point de définitions, point de dictées, point d'analyses ; » les meilleurs d'entre eux, les instituteurs intelligents, se demandent ce qu'ils doivent entendre par là ; pour eux cela veut dire : Point de grammaire apprise par cœur, point de définitions absurdes ou inintelligibles, point de dictées cacographiques qui habituent à faire des fautes ; point d'analyses routinières, machinales, qui se répètent journallement et occupent, dans le temps des classes et dans les devoirs écrits, une place énorme qui pourrait être plus utilement employée ; mais n'y en a-t-il pas d'autres qui, prenant la chose à la lettre, ne sont point fâchés de voir là une diminution de besogne et de responsabilité, et qui, pour éviter l'abus, tombent dans l'exagération opposée et ne trouvent rien de mieux que de s'abstenir absolument ?

Un instituteur de Paris, dont nous inspections l'école, nous entendant demander à un enfant combien telle phrase renfermait de propositions : « Oh ! monsieur, nous dit-il, on nous défend de faire de l'analyse logique et j'ai reçu des compliments de ce que les cahiers de mes élèves ne contenaient aucune analyse grammaticale. » Ce seul fait vaut tout une argumentation.

Après avoir expliqué à notre éminent confrère, M. le professeur Daguët, pourquoi nous n'avons pas accepté, sans de très grandes réserves, les instructions dont parle avec éloge son article du 15 avril, disons que, d'après d'autres numéros de *l'Éducateur* qui nous sont parvenus depuis, et d'après la brochure pleine d'appréciations judicieuses, publiée par M. Daguët¹, sur l'Exposition scolaire de Paris en 1867, nous sommes con-

¹ Nos lecteurs savent que la brochure en question n'est point l'œuvre de M. Daguët seul, comme semble le croire M. Guerrier de Haupt, mais celle de tous les délégués de la Société des instituteurs de la Suisse romande, délégués dont les rapports ont été complétés, coordonnés et précédés d'une introduction par M. Daguët, président de la délégation et rapporteur général, à qui revient ainsi la plus grande part du mérite de cet ouvrage. C.-V.

d'importance. — La 1^{re}, *tonique*, celle qui sert de point de départ à la gamme; la 5^{me}, *dominante*. Ce nom lui vient de ce que, dans l'ancienne musique, dans le plain-chant, elle revenait plus souvent que les autres. — La tonique et la dominante déterminent le ton. — La 3^{me}, *médiate*, et la 6^{me}, *sous-sensible* ou *sus-dominante*, qui déterminent le mode (comme nous le verrons plus tard) selon qu'elles font avec la tonique intervalle de tierce et sixte majeures ou mineures. — La tonique, la médiate et la dominante composent l'air appelé accord parfait, qui établit la tonalité et le mode. — L'accord parfait : ut — mi — sol, c'est-à-dire tonique, tierce majeure et quinte, est le produit naturel de la résonance du corps sonore, qui donne toujours ces trois sons ensemble, ce dont on peut faire facilement l'expérience en écoutant sonner une cloche. — La 7^{me} est appelée *sensible*, parce qu'elle fait pressentir sensiblement la tonique qu'elle précède et qu'après elle l'oreille réclame énergiquement. — La 4^{me} *sus-dominante* ou *sus-médiate* est importante, en ce qu'elle fait dissonance dans l'accord de septième de dominante, qui précède ordinairement l'accord parfait, et que dans ce cas elle doit se résoudre sur la tierce du ton, en contribuant beaucoup à établir la tonalité. — La 2^{me} *sus-médiate* ou *sus-tonique* n'a pas d'importance. — Chacun des douze sons principaux contenus dans l'étendue de l'octave peuvent être pris comme tonique. — Ce sont : ut — r^e bémol — r^e — mi bémol — mi — fa — sol bémol — sol — la bémol — la — si bémol — si — Il est bien entendu que l'on pourrait prendre aussi ut dièse — r^e dièse — fa dièse — sol dièse — la dièse — mais on n'écrit pas ordinairement dans ces tons, qui créeraient trop de difficultés aux instrumentistes, d'autant plus que sur les instruments tempérés, à sons fixes, la même touche ou le même doigter sert indifféremment pour fa dièse ou sol bémol, sol dièse ou la bémol, etc. Mais pour la voix, avec notre écriture chiffrée, on peut utiliser comme tonique chacun de ces dix-sept sons, et toujours facilement. — La *tonique* est donc, dans toute l'échelle des sons contenus dans l'octave, celui qui est choisi comme base, comme point de départ d'une gamme.

(A suivre)

Quelques observations à propos de botanique.

S'il est impardonnable à un écrivain, même à un poète, d'ignorer les premières notions de l'histoire naturelle, et en particulier de la structure des plantes; si, par exemple, on ne peut retenir un sourire en lisant dans le *Voyage en Orient* de M. de Lamartine, que les rochers étaient couverts de *lichens* en fleurs, ou dans l'*Univers et la Maison*, de Mérimée, que la pomme

de terre est une *cryptogame*, ou dans un certain numéro du *Voleur illustré* qu'une demoiselle qui s'était vouée à la danse s'était faite *coléoptère* ; si, dis-je, tout écrivain doit éviter de pareilles bévues, d'un autre côté il serait injuste, et même parfois ridicule, de vouloir astreindre un poète à employer toujours le terme technique en décrivant la nature ; ainsi le mot *calice* pour *corolle* est d'autant plus excusable, que dans les *liliacées* et leurs parentes, les *iridées*, les *narcissées*, etc., les botanistes disputent encore pour savoir si c'est le calice ou la corolle qui manque. Quelques-uns, pour neutraliser la querelle, ont inventé des dénominations qui ne font qu'embrouiller la question au lieu de la résoudre ; telles sont *périgone* et *périanthe*. Mais là ne se borne pas la difficulté, ces messieurs prétendent que toutes les liliacées et leurs cousines germanes ont leur corolle *monopétale*, c'est-à-dire qu'au lieu de nommer *pétale* un des six limbes qui composent une tulipe, ils prétendent qu'on doit l'appeler *lobe*, *division* ou *segment* ; de sorte qu'il faudrait dire : Après l'orage, la terre était jonchée de lobes, de segments ou de divisions d'iris et de narcisses.

S'il m'est permis d'exprimer mon opinion sur ces deux points, je dirai, quant au premier, qu'il faut appeler *corolle* l'enveloppe florale des tulipes, des lis, etc., et cela à cause de la couleur verte qui distingue le calice dans les fleurs qui en sont pourvues ; c'est plus difficile à décider pour l'*ornithogale*, où l'une des faces est blanche et l'autre verte. Quant au second point, il me semble que, même dans l'enseignement de la botanique, on doit appeler *pétale* tout limbe d'une corolle qu'on peut facilement détacher sans déchirer les autres, et qui est assez étroit à sa base pour former un *onglet*. Ne peut-on pas dire, par exemple : un *pétale* de tulipe, tout aussi bien si ce n'est mieux qu'un *pétale* de fleur de vigne ? (On sait que les pétales de la vigne restent réunis en tombant.)

Ces courtes réflexions pourront servir à montrer combien il faut, dans l'enseignement, de circonspection pour éviter les méthodes et les systèmes trop absolus, et que, dans le cas où il y a divergence d'opinion, l'instituteur doit peser le pour et le contre, et, surtout quand il s'agit d'études sur la nature, observer et habituer les élèves à observer eux-mêmes. J. H.



PARTIE PRATIQUE

Solution des problèmes d'arithmétique du n° 10.

1. Ce problème n'est autre qu'une *règle de trois* , pour la solution de laquelle, par la réduction à l'unité, on peut disposer le calcul comme suit :

- | | |
|--|---|
| a) La longueur de la rue étant de 560 mètres, | } la dépense mensuelle est de
fr. 267,75. ¹ |
| b) La distance entre les becs » 20 » | |
| c) La consommation par heure » 125 litres, | |
| d) La durée de l'éclairage p. soir » 8 ¹ / ₂ heures, | |
| e) Et l'élévation relative du prix » 1 fr., | |

La réduction à l'unité amène pour les données *a*, *c*, *d* et *e* un rapport *direct*, et pour celle sous lettre *b* un rapport *inverse*; en effet, plus la *distance* entre les becs est *petite*, plus la *dépense* doit être *grande*.

Après cette réduction, on aura donc pour la dépense une valeur exprimée comme suit :

$$\frac{\text{fr. } 267,75 \cdot 20}{560 \cdot 125 \cdot 8 \frac{1}{2}}$$

et après avoir remplacé l'unité par la valeur respective des données formant la deuxième partie de la question, savoir : pour *a*, 1050 mètres; *b*, 25 mètres; *c*, 120 litres; *d*, 9 heures, et *e*, 1¹/₃, la *dépense mensuelle* pour la deuxième rue est exprimée comme suit :

$$\frac{\text{fr. } 267,75 \cdot 20 \cdot 1050 \cdot 120 \cdot 9 \cdot 1 \frac{1}{3}}{560 \cdot 125 \cdot 8 \frac{1}{2} \cdot 25}$$

Toutes réductions faites, on trouve pour résultat **fr. 489,88¹/₃ c.**

2.— 1^{re} question. 48 livres de houille à 2 fr. 25 c. le quintal coûtent fr. 2,25 . 0,48, soit fr. 1,08 c.

1 quintal de bois de hêtre sec, à 60 fr. le moule de 24 quintaux, coûte fr. 60 : 24, soit fr. 2,50 c.

Ainsi, la dépense pour le bois étant 250 c., celle pour la houille est 108 c.

Donc » » » 1 » » » $\frac{108}{250}$ soit **0,432**

2^{me} question. En 219 jours on dépense pour le bois fr. 60 . 2¹/₂, soit fr. 150.

» 1 » » » » fr. $\frac{150}{219}$

» 365 » » » » fr. $\frac{150 \cdot 365}{219}$, soit fr. 250.

Le rapport de la dépense pour la houille à celle pour le bois étant 0,432, la dépense pour la houille sera donc de fr. 250 . 0,432, soit **fr. 108.**

3^{me} question. L'économie annuelle serait ainsi, en employant de la houille, de fr. 250 — fr. 108, soit **fr. 142.**

(A suivre.)

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Manuel alphabétique et synoptique de l'orthographe française, par M. Frédéric HISELY. Lausanne. Georges Bridel. 1868. Un volume, petit in-8, de 176 pages.

Le livre que nous annonçons n'est pas l'œuvre d'un débutant ni d'un homme nouveau dans la partie. M. Frédéric Hisely, professeur au pro-

¹ C'est par suite d'une faute typographique passée inaperçue que dans l'énoncé de ce problème le chiffre de la dépense était de fr. 265,75.

gymnase de Neuveville, porte un nom honoré par ses propres travaux autant que par ceux de son frère, l'éminent professeur que l'académie de Lausanne a perdu il y a quelques années. Il y a bien des années déjà, nous comptons M. F. Hisely au nombre de nos collaborateurs à la revue littéraire et historique qui paraissait à Fribourg sous le nom d'*Emulation*.

Le manuel de M. Hisely est divisé en trois parties. La première est consacrée à l'orthographe du commencement des mots. Exemple : *a* et *ha*, ami (latin *amicus*), amical, amitié, acheter, adopter, avertir, etc., etc.; exception : l'Aar, Aarau; — *ha*, habile, habileté, habit, habiller, habiter, habituer et leurs dérivés, haleine, hameçon, harmonica, harmonie. Voir *h* en son lieu.

La deuxième partie traite de l'orthographe dans les finales. *A, ah, ha*; — *a* : rivière Nausicaa; — *ah* : verandah, Jehovah ou Jehova; — *ha* : haha! brouhaha, cahin-caha. — Verbes en *a* : il porta. il portera. — *Ab* : Achab, Joab, Moab; — *aque* : noms propres grecs, tels que Ithaque, Andromaque, Télémaque, etc.; — substantifs féminins : attaque, baraque, casaque, claque, flaque, laque, plaque, sandaraque (gomme); — substantifs masculins : cloaque, Valaque, zodiaque; — adjectifs : élégiaque et opaque; — verbes : attaquer, braquer, détraquer, claquer, plaquer, vaquer; — Jacques, Pàque des Israélites, Pâques des Chrétiens.

La troisième partie comprend l'orthographe dans le corps des mots et l'on y trouve des détails sur le *ai, ei, é, l'an, en, empt, ompt; cq, c et qu; g* guttural et *gu; cc, ff; m, n, p*, simples et doubles, etc. A la fin se trouvent des remarques sur le son du *gn* mouillé, l'orthographe du son *x* et du son *z*, les lettres grecques, les accents, le trait d'union ou tiret.

Les courtes indications que nous venons de donner suffiront pour faire apprécier aux hommes d'école et aux personnes qui font de la langue française l'objet d'une étude attentive, l'intérêt et l'utilité du livre de M. Hisely lequel n'est pas, comme on voit, une œuvre hâtive mais bien sérieuse, consciencieuse et digne de prendre place sur les rayons des amis des recherches linguistiques.

Rapport adressé à la Commission des écoles du canton d'Appenzell sur l'Exposition scolaire de Paris en 1867, par M. HEIM, pasteur à Gais. Avec deux épigraphes, dont nous traduisons l'une, empruntée à l'exposé sur l'état de l'instruction publique en Saxe :

Culture générale, progrès constant dans la civilisation, voilà ce que les peuples désirent et ce qu'un sage gouvernement favorise et active de toutes ses forces.

Le rapport de M. Heim forme une brochure de 60 pages et offre une lecture à la fois très instructive et fort intéressante. Elle mériterait d'être traduite en entier. Mais comme le manque de place nous empêche de donner une traduction *in extenso*, en voici du moins quelques passages :

M. Heim a été scandalisé comme nous du peu de place que la Suisse a tenu à l'Exposition universelle et en fait remonter la responsabilité à qui de droit dans les lignes suivantes :

« On a élevé à grands frais dans le parc un édifice qui avait la prétention d'être beau, mais qui n'en avait que la prétention, pour y loger la peinture et la sculpture helvétiques. Et l'étendue de ce bâtiment a eu pour premier inconvénient de contraindre le jury à y admettre à peu près tout ce qui se présentait. Il y aurait eu certainement dans ce bâti-

ment une place suffisante pour y loger l'exposition scolaire. Quand on pense que nous eussions pu paraître honorablement dans l'arène scolaire, pour peu seulement que les cantons allemands y eussent pris part, il est réellement à regretter que nous ne nous soyons produits que dans des proportions insignifiantes et sans rapport avec ce que nous eussions pu faire..... »

A la maigre exposition suisse, M. Heim oppose la riche, belle et *sérieuse* exposition prussienne. « La Prusse, dit M. Heim, ne voulait pas briller, mais simplement montrer une école villageoise dans la modestie de la réalité et avec ses moyens d'enseignement et les spécimens de son activité vraie, non satisfaite, ni enjolivée. On n'avait besoin que de feuilleter ces cahiers pour se convaincre qu'il n'y avait rien là de forcé, de factice et que les maîtres n'avaient pas dressé leurs élèves en vue de l'Exposition et ne les avaient pas mis en serre chaude comme d'autres l'ont fait. Il y avait vérité dans tous ces travaux qui parcourent toute l'échelle des travaux scolaires et produisaient un ensemble très favorable à l'école populaire de la Prusse. »

M. Heim croit cependant que la Suisse eût pu rivaliser avec la Prusse, du moins pour les moyens d'enseignement qui sont obligatoires et qui sont destinés aux enfants âgés de moins de 13 ans. En Prusse, les enfants suivent les écoles jusqu'à 14 ans. Les travaux écrits de l'école prussienne lui ont fait de nouveau vivement regretter que notre temps d'école soit trop court et de deux ans plus court que dans l'école prussienne. Il est à remarquer qu'en Prusse il n'y a pas de moyens d'enseignement obligatoires. Mais, en revanche, il y en a de prohibés. Parmi les livres de lecture, M. Heim cite celui de Kœster qui en est à sa 191^e édition. (A suivre.)

VARIÉTÉ

LE RÉGENT

Tranquille dans ma solitude,	Dans la saison où la nature,
Sans trop de peine et de soucis,	Après un hiver rigoureux,
En paix je m'adonne à l'étude	Etale sa riche verdure,
De tous mes auteurs favoris.	Nous attendons des jours heureux.
Modeste régent de village,	Après la visite d'école,
Mes élèves sont tout pour moi,	Adieu pupitre et tableau noir !
Et je crois qu'à mon entourage	L'enfant s'ébat et caracole ;
Je suis plus utile qu'un roi.	Moi, je prends plaisir à le voir.
J'aime l'amour et la musique,	Un travail plus actif m'appelle :
Et quelquefois mon violon	Je prépare mon <i>sécateur</i>
Reproduit un concert rustique,	Et vais, à la pousse nouvelle,
Ou bien quelque vieille chanson.	Retrancher un bois sans valeur.
De loin je contemple la ville ;	De mon jardin, je suis esclave ;
Son bruit plaît au cœur agité ;	Avec ma pelle et mon sarcloir,
Mais moi, dans mon modeste asile,	Près du chou, de la bette-rave,
J'aime à chanter la liberté.	Je développe mon savoir.

E. FAVEZ.

CHRONIQUE SCOLAIRE

LUCERNE. — La nécessité d'améliorer la position des instituteurs se fait sentir dans ce canton. Le gouvernement a envoyé une circulaire à cet effet à toutes les communes. 93 communes ont répondu à cette circulaire, 50 se sont prononcées pour l'augmentation, 20 contre, les autres sont demeurées passives. A la question, aux frais de qui se fera cette augmentation? 56 communes ont répondu: aux frais de l'Etat. Relativement à la nomination des instituteurs, 48 veulent la laisser comme actuellement au Conseil d'éducation. Le Conseil d'Etat se propose de demander au Grand Conseil que les honoraires des instituteurs soient payés par l'Etat et les communes, dans la proportion du $\frac{3}{4}$ pour le premier et du $\frac{1}{4}$ pour les secondes. La nomination sera faite comme précédemment par le Conseil d'éducation, sauf pour les communes qui voudraient contribuer pour $\frac{1}{3}$ des dépenses. Cette dernière disposition nous paraît bien défectueuse et d'une mauvaise administration.

ITALIE. — La société de secours mutuels établie entre les instituteurs de ce royaume compte 1408 membres qui paient 10 francs par an, non compris un denier d'entrée de 40 francs pour ceux qui ont moins de 35 ans et de 80 fr. pour ceux qui ont dépassé cet âge. Bien que l'institution n'ait que treize années d'existence, elle jouit d'un revenu de 27,528 fr., dont 24,000 ont été employés en gestion et 3,411 affectés à des dépenses diverses. L'actif de la société, à fin décembre 1867, se montait à 153,000 fr. L'*Educatore della swizzera italiana*, auquel nous empruntons ces détails, oppose à cette statistique celle de la petite société de secours des hommes enseignants du Tessin, qui ne paient que 5 fr. d'entrée au maximum et ne possède qu'un actif de 13,000 fr. L'instituteur tessinois qui fait partie de la société depuis 3 ans et qui a par conséquent versé 30 ou 35 fr., devient ainsi propriétaire d'une somme au moins quadruple de son versement et a droit à une assistance temporaire ou permanente.

A nos collaborateurs.

L'abondance des matières nous force de renvoyer aux prochains numéros plusieurs articles reçus de Neuchâtel, Vevey, Sion, Genève, Morat, etc., qui n'ont pas encore trouvé place. — C'est pour la même raison que nous avons dû scinder les articles « *Musique populaire* » et « *Solution de problèmes.* »

Avis. — Le Président de la Société n'ayant encore reçu qu'un nombre assez restreint de listes des instituteurs qui se proposent de participer à la prochaine fête de Lausanne, rappelle l'invitation à ce sujet faite par la circulaire du 30 mai (*Educateur* du 1^{er} juin).

AVIS

MM. les membres de la Société qui prendront part à la prochaine fête des instituteurs sont prévenus que les chants ci-après du *Recueil de la Société de Zofingue* seront chantés aux banquets :

N^o 18. *Salut à la fête.*

N^o 50. *A la Patrie.*

Le Rédacteur en chef, Alex. DAGUET.

ANNONCES

Librairie S. BLANC, à Lausanne.

En souscription jusqu'au 15 juillet :

Dictionnaire biblique populaire comprenant l'histoire, la biographie, l'archéologie, la géographie et l'histoire naturelle biblique de l'Ancien et du Nouveau-Testament, une introduction spéciale à chaque livre et l'exposition abrégée des principales doctrines du christianisme, par A. MEYLAN, un beau vol. grand in-8; pour les souscripteurs, 8 fr. L'ouvrage se vendra 10 fr. dès le 15 juillet.

Prière d'envoyer sa souscription pour le 10 juillet.

Librairie S. BLANC, Escaliers-du-Marché, 23, Lausanne.

Il sort de presse :

Histoire biblique des écoles et des familles, avec gravures dans le texte, 3^{me} édition, autorisée par le département de l'instruction publique du canton de Vaud et de Berne, reliée 1 fr. 25.

24 chants pour les écoles, par G. BECKER, 30 cent.; rabais par douzaine.

PLUMES A RÉSERVOIR D'ENCRE

de J. ALEXANDRE, à Birmingham.

Moyennes, fines et extra-fines; la boîte, 2 fr.

PLUMES HUMBOLD

Fines et souples, excellentes pour mains légères; la boîte, 3 fr. 50.

Remises notables aux instituteurs.

S'adresser librairie S. BLANC, à Lausanne.

MANUEL DE CHRONOLOGIE SUISSE

par un ancien instituteur.

En vente chez Fréd. VORUZ, Cité-Dessous, 12, Lausanne.

Prix : 14 fr. le cent; 20 centimes l'exemplaire.

AVIS La place de sous-maître à l'orphelinat du district de Courtelary, ayant son siège en ce lieu, est mise au concours.

Fonctions : Il remplace le directeur, lorsqu'il est empêché de vaquer à ses fonctions, et est son aide, tant en ce qui concerne l'instruction à donner aux enfants, qui sont des deux sexes et au nombre de passé 50, que pour les travaux de culture du domaine, et, en général, pour la surveillance à exercer.

Traitement : 600 francs par an, payables par trimestre avec logement et entretien.

Les candidats devront adresser leur demande avec les papiers de légitimation, jusqu'au 20 juillet prochain, à M. l'avocat Houriet, président de la direction à Courtelary.

Courtelary, le 16 juin 1866.

Le secrétaire de la direction,
GAUTIER,
secrète de préfecture.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE J.-L. BORGEAUD, ÉDITEUR